

Offre de Formation et Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Mise en place du contrôle continu intégral	UE ou groupes d'UE jugées fondamentales	Note seuil
OUI		

DIPLÔME : **Master**

DOMAINE : **STS**

ANNEE : **2ème année**

MENTION : **Physique Fondamentale et Applications**

PARCOURS : **Physique médicale**

Responsable : **Soraya ABABOU-GIRARD**

Responsable : **Viviane SMITH**

SEMESTRE 1	Code APOGEE	Intitulé Unités d'Enseignements	Intitulé Modules / matières (si nécessaire)	Volumes horaires					MUTUALISATIONS	Composante organisatrice (voir liste déroulante) (valide les services dans OSE et les met en paiement) [dans Apogee : il s'agit de la "composante principale"]	Responsable du module/matière (Nom, prénom)	Responsable de l'UE (Nom, prénom)	Ects	1ère Session = S1 ou CCI				2ème Session = S2 ou report ou rattrapage				Coef	Règles de Calcul donnant la note finale /20
				CM	TD	TP	Autre catégorie (liste déroulante)	Volume de cette autre catégorie						Total (heures)	Indiquer la/les formation(s) qui mutualisent cet enseignement, et, si différente, la composante de rattachement	Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme		
S9PMEDIS	SEMESTRE 1											30									30	S1=(5N1+7N2+3N3+4N4+6N5+5N6)/30	
S9PRARIU	UE01 Radioactivité, Rayonnements Ionisants, Spectro X et Gamma			18	12	12			42		Viviane SMITH	5									5	N1 = (2 CC1 + 3 CC2) / 5	
S9PMRPRT		Radioactivité, Production et Interaction des Rayonnements Ionisants		12	6	0			18	SPM	Viviane SMITH		CC1	ECRIT		S à JA	CC1	E		F	2		
S9PMRIBM		Spectrométrie X et Gamma		6	6	12			24	SPM	Viviane SMITH		CC2	ECRIT-TP		S à JA	CC2	E-TP		F	3		
S9PMRIDU	UE02 Dosimétrie des Rayonnements Ionisants et leur Détection			60	8	4			72			7									7	N2 = (2 CC1 + 5 CC2) / 7	
S9PMRPTT		Radiophysique et Radiothérapie (code ESIR : S70031BT)		20	0	4			24	ESIR 2 / ESIR	Pascal HAIGRON		CC1	ECRIT (organisé par ESIR)		S à JA	CC1	(organisé par ESIR)		(organisé par ESIR)	2		
S9PMRIBM		Détection et Dosimétrie des Rayonnements Ionisants		40	8	0			48	SPM	Viviane SMITH		CC2	ECRIT		S à JA	CC2	E		F	5		
S9PMEBRU	UE03 Effets Biologiques des Rayonnements Ionisants et Radioprotection			27	3	0			30		Viviane SMITH	3									3	N3 = (1 CC1 + 2 CC2) / 3	
S9PRDBIT		Radiobiologie		12	0	0			12	SPM	Viviane SMITH		CC1	ECRIT		S à JA	CC1	E		F	1		
S9PRDPRT		Radioprotection		15	3	0			18	SPM	Viviane SMITH		CC2	ECRIT		S à JA	CC2	E		F	2		
S9PMTIMU	UE04 Techniques d'Imagerie Médicale			35	5	0			40		Viviane SMITH	4									4	N4 = (1CC1+2CC2+1CC3) / 4	
S9PPIMTT		Imageries et Traitements d'Images II		8	2	0			10	SPM	Christophe ODIN		CC1	E		S à JA	CC1	E		F	1		
S9PPMOBT		Modalités d'Observation et Dispositifs d'Imagerie (code ESIR : S70042BT)		20	0	0			20	ESIR 2 / ESIR	Pascal HAIGRON		CC2	ECRIT (organisé par ESIR)		S à JA	CC2	(organisé par ESIR)		(organisé par ESIR)	2		
S9PPRXGT		Techniques d'Imageries RX et Gamma		7	3	0			10	SPM	Viviane SMITH		CC3	E		S à JA	CC3	E		F	1		
S9PMMAIU	UE05 Méthodes Avancées en Imagerie et Traitement d'Image			54	0	3			57		Viviane SMITH	6									6	N5 = (3 CC1 + 3 CC2) / 6	
S9PMCMIT		Bases physiques et technologiques de l'imagerie médicale (code M2 SIBM:M9SIDRCU)		27	0	3			30	CM : M2 SIBM / Médecine	CM: MEDECINE / TP: SPM	Giulio GAMBAROTA		CC1	ECRIT (organisé par Médecine)		D (organisé par Médecine)	CC1	E (organisé par Médecine)		J (organisé par Médecine)	3	
S9PMDSTT		Méthodes Avancées de Traitement des Données Spatio-Temporelles		27	0	0			27	M2 SIBM / Médecine	MEDECINE	Benoît COMBES		CC2	ECRIT (organisé par Médecine)		D (organisé par Médecine)	CC2	E (organisé par Médecine)		J (organisé par Médecine)	3	
S9PMMNUU	UE06 Méthodes numériques, Optimisation et Outils Statistiques			41	13	0			54		Viviane SMITH	5									5	N6 = (2CC1+1CC2+1CC3+1CC4)/5	
S9PMMNOT		Méthodes Numériques et Optimisation		14	10	0			24	SPM	Sean Mc NAMARA		CC1	ECRIT		S à JA	CC1	E		F	2		
S9PMSMCT		Simulation Monte-Carlo		9	3	0			12	SPM	Aziz GHOUFI		CC2	ECRIT		S à JA	CC2	E		F	1		
S9PMMTRT		Monte-Carlo en Radiothérapie		6	0	0			6	SPM	Viviane SMITH		CC3	ECRIT		S à JA	CC3	E		F	1		
S9PMSABT		C3a-Méthodes Statistiques d'Analyse de Données Biomédicales		12	0	0			12	SPM	Christophe ODIN		CC4	ECRIT		S à JA	CC4	E		F	1		

Offre de Formation et Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Mise en place du contrôle continu intégral		UE ou groupes d'UE jugées fondamentales	Note seuil
OUI			

DIPLÔME : **Master**
 DOMAINE : **STS**

ANNEE : **2eme année**
 MENTION : **Physique Fondamentale et Applications**
 PARCOURS : **Physique médicale**

Responsable: **Soraya ABABOU-GIRARD**
 Responsable: **Viviane SMITH**

Code APOGEE	Intitulé Unités d'Enseignements	Intitulé Modules / matières (si nécessaire)	Volumes horaires					MUTUALISATIONS Indiquer la/les formation(s) qui mutualisent cet enseignement, et, si différente, la composante de rattachement	Composante organisatrice (voir liste déroulante) (valide les services dans OSE et les met en paiement) [dans Apogée : il s'agit de la "composante principale"]	Responsable du module/matière (Nom, prénom)	Responsable de l'UE (Nom, prénom)	Ects	1ère Session = S1 ou CCI				2ème Session = S2 ou report ou rattrapage				Coef	Règles de Calcul donnant la note finale /20	
			CM	TD	TP	Autre catégorie (liste déroulante)	Volume de cette autre catégorie						Total (heures)	Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée			Période
SOPMEDIS	SEMESTRE 2										30								30	S2 = CC			
SOPMEDGU	UE01 Stage de Master 2 Stage en laboratoire ou autre Durée 4 à 6 mois Début en février	Stage de Master 2 Stage en laboratoire ou autre Durée 4 à 6 mois Début en février				Stage et sa Formation Préliminaire (Formation Convention, Formation Consignes, Entretien Individuel)			SPM	Viviane SMITH	Viviane SMITH	30	CC	Rapport Ecrit + Soutenance + Evaluation Tuteur Professionnel		F à S			30	CC			

Offre de Formation et Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Mise en place du contrôle continu intégral	UE ou groupes d'UE jugées fondamentales	Note seuil
OUI		

DIPLÔME :	Master	ANNEE :	2ème année	Responsable :	Soraya ABABOU-GIRARD
DOMAINE :	STS	MENTION :	Physique Fondamentale et ApplicationsApplications	Responsable :	Viviane SMITH
		PARCOURS :	Physique médicale		

Modalités particulières de la formation :

I. Assiduité

La présence aux Travaux Pratiques, Travaux Dirigés et Cours Magistraux et la participation à toute Activité, programmés sous ADE, en présentiel ou distanciel, donnant lieu à une évaluation dans le cadre du CCI, ainsi que la présence à toute épreuve de Contrôle Continu, sont obligatoires.

Toute absence devra être dûment justifiée.

Afin de justifier son absence, l'étudiant informe la Scolarité de sa Formation, le Responsable du Parcours et le Responsable de l'UE, dans un délai de 48 heures (jours ouvrés) à compter du début de l'absence et leur transmet un justificatif écrit, au plus tard dans le même délai, après son retour.

En cas d'absence injustifiée, la note à la séance de Travaux Pratiques, de Travaux Dirigés, de Cours Magistraux et de l'Activité, programmés sous ADE, en présentiel ou distanciel, ainsi qu'à l'épreuve de Contrôle Continu, est zéro.

L'assiduité à tous les enseignements, incluant Travaux Pratiques, Travaux Dirigés, Cours Magistraux et Activités, programmés sous ADE, en présentiel ou distanciel, sera contrôlée. Une note d'assiduité sera intégrée au Contrôle Continu.

II. Validation d'un semestre

Le semestre est validé, sur la base de la moyenne générale pondérée de toutes les unités d'enseignement le composant, supérieure ou égale à 10/20 sans note seuil sur une UE ou sur un groupe d'UE.

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

En cas de semestre validé, une unité d'enseignement non validée, dont la note est inférieure à 10/20, est dite "compensée". Toute unité d'enseignement compensée conserve sa note d'origine. Elle n'est pas acquise. Elle n'emporte pas l'attribution des crédits correspondants et n'est pas capitalisable. Elle ne peut être réutilisée comme résultat positif dans une autre Mention ou Parcours.

Elle ne peut être réutilisée comme résultat positif dans une autre Mention ou Parcours.

III. Validation de l'année

L'année est validée si l'étudiant a une moyenne générale $M = (30 S1 + 30 S2) / 60$ à l'ensemble des deux semestres, supérieure ou égale à 10/20 sans compensation entre les deux semestres.

L'année validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

IV. Règles de compensation

La compensation est possible au niveau :

- . des éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ;
- . des unités d'enseignement constitutives d'un même semestre.

Il n'y a pas compensation entre les deux semestres : l'année n'est validée qu'après obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 semestres.

V. Délivrance du Diplôme de Master

Le Diplôme de Master est obtenu par validation des années M1 et M2 et s'accompagne de l'obtention de 120 crédits (ECTS).

NB : La Maîtrise est obtenue par validation du M1 soit 60 crédits (ECTS). Le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.

VI. Délivrance de Mention

La Mention au Diplôme de Master est octroyée sur la base de la moyenne générale M de M2 :

10 ≤ M < 12 : mention Passable ; 12 ≤ M < 14 : mention Assez Bien ; 14 ≤ M < 16 : mention Bien ; 16 ≤ M : mention Très bien.

NB : La Mention au titre de la Maîtrise est octroyée de manière similaire sur la base de la moyenne générale de M1.

VII. Règles de validation des stages effectués à l'étranger

Le stage peut se dérouler à l'étranger. Il devra satisfaire aux mêmes exigences qu'un stage effectué en France, en niveau, domaine, encadrement, durée. Le rapport devra être rédigé en français en respectant les consignes à suivre. La soutenance de stage sera réalisée dans les mêmes conditions, soit obligatoirement en français en respectant les consignes à suivre.

Elle se déroulera en présentiel, mêmes date, lieu, durée et Jury, sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur.

VIII. Réinscription d'un étudiant en Master Deuxième année

L'autorisation de se réinscrire en Master Deuxième année est subordonnée à la décision du Jury du Master au vu de la situation de l'étudiant.

En cas de réinscription, l'étudiant conserve le bénéfice des UE capitalisées. Les UE non acquises doivent être intégralement représentées. Les règles d'assiduité s'appliquent aux UE représentées.

Rennes, le 11 mai 2021 Signature du Responsable de la formation: Viviane SMITH	VISA Directeur.trice de la composante	Décision du Conseil d'Université
--	--	----------------------------------